

Guide Complet 2026

Droits des Étrangers majeurs en France



- Niveaux de français • A2, B1, B2 expliqués
- Tests officiels • TCF, TEF, DELF
- Examen civique • Nouveau test 2026
- Permis de conduire • Échange par pays
- Cas particuliers • Algériens, Européens, Tunisiens
- Service civique • Engagement volontaire



- **Vous voulez savoir où passer votre examen ? Contactez-nous !**
- **Vous souhaitez des cours de préparation (TCF/TEF/DELF) ?**
- **Vous avez un problème spécifique ? Nous vous conseillons.**
- **contact@linguact.fr** ■ **07 82 83 70 78**
- **www.linguact.fr**
- **Besoin d'aide avec votre projet en France ?**



■ Sommaire

1. Introduction : Ce qui change en 2026

2. Les 3 niveaux de français obligatoires

3. Tests et certifications acceptés

4. Dispenses et équivalences

5. Cas particuliers par nationalité

6. Le permis de conduire en France

7. Questions fréquentes (FAQ)

8. Votre plan d'action personnalisé

9. Ressources et contacts utiles

10. Service civique

11. Refus de la nationalité – Que faire ?

Version simplifiée A2/B1 – fin du guide



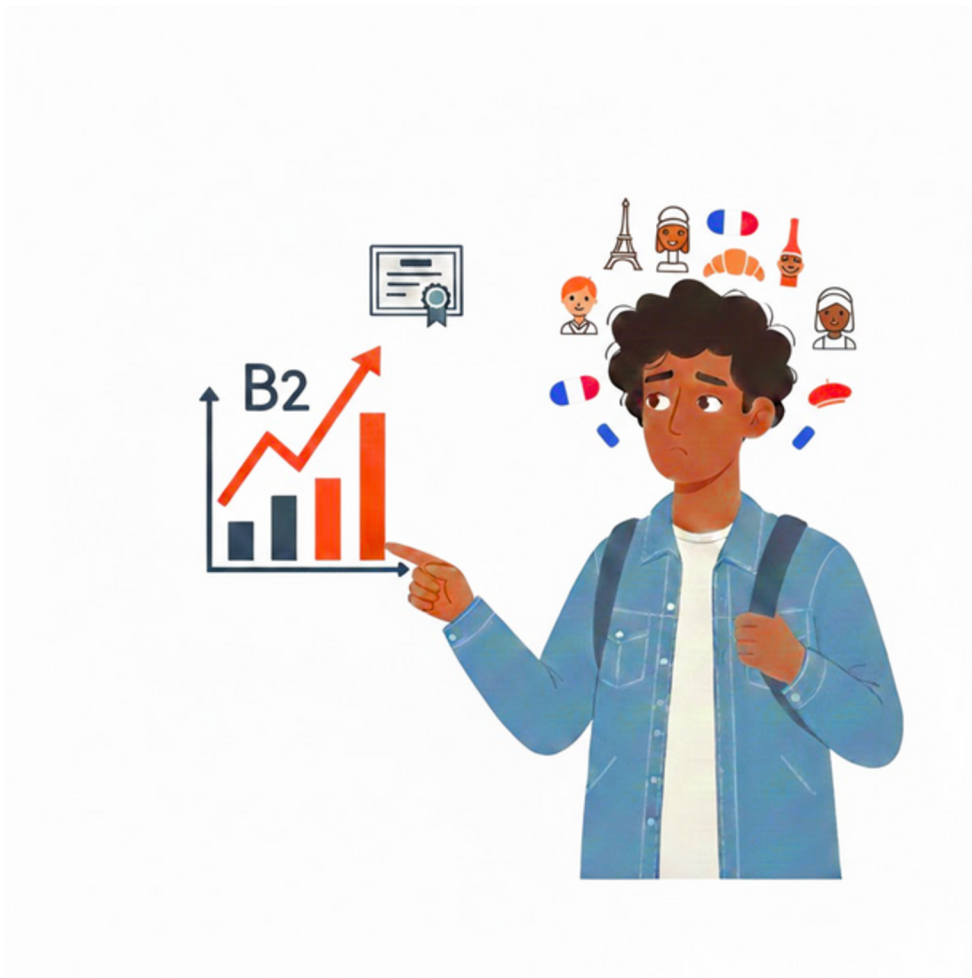
1. Introduction : Ce qui change en 2026

Depuis le **1er janvier 2026**, la loi pour contrôler l'immigration entraîne des changements importants pour les personnes étrangères vivant en France.



■ Les 3 changements principaux

- 1. Obligation de résultat** : Avant, vous deviez suivre des cours de français. Maintenant, vous devez prouver votre niveau avec un test officiel.
- 2. Niveaux plus élevés** : Les exigences linguistiques augmentent pour tous les titres de longue durée.
- 3. Examen civique** : Un nouveau test sur les valeurs et l'histoire de France est maintenant obligatoire pour la naturalisation.



2. Les 3 niveaux de français obligatoires



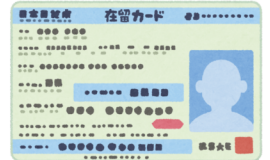
Selon votre objectif en France, vous devez justifier d'un niveau de français spécifique :

■ Niveau A2 : Carte de séjour pluriannuelle (2-4 ans)

Pour qui ? Dans la majorité des cas, une première carte de séjour pluriannuelle exige un niveau A2 de français, selon votre situation et le type de titre demandé.

C'est quoi le niveau A2 ? Vous pouvez :

- Comprendre des phrases simples du quotidien
- Parler de votre famille, vos achats, votre travail
- Écrire des messages courts
- Lire des textes simples (menus, annonces, panneaux)



Exemple concret : "Bonjour, je voudrais un rendez-vous chez le médecin mardi prochain à 14h."

■ Niveau B1 : Carte de résident 10 ans

Pour qui ? Toute personne qui demande une première carte de résident valable 10 ans.

C'est quoi le niveau B1 ? Vous pouvez :

- Comprendre l'essentiel d'une conversation normale
- Raconter une expérience, expliquer un projet
- Écrire un texte simple sur un sujet familier
- Regarder des films et émissions TV avec quelques difficultés



Exemple concret : "Hier, j'ai eu un problème avec ma voiture. Je l'ai amenée au garage et le mécanicien m'a dit qu'il fallait changer les freins. Ça coûte 300 euros."

■ Niveau B2 : Nationalité française

Pour qui ? Toute personne qui demande la nationalité française par naturalisation.

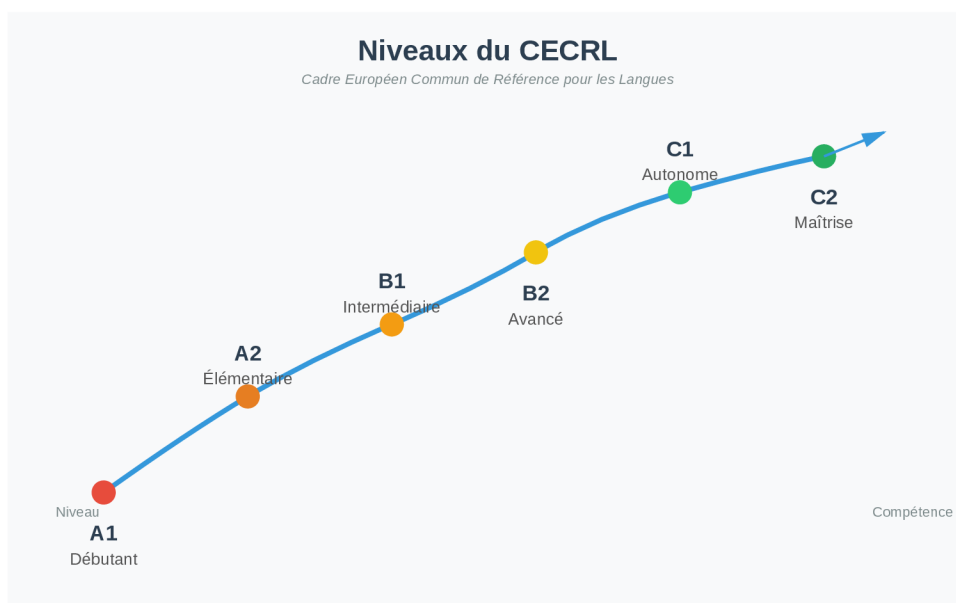
C'est quoi le niveau B2 ? Vous pouvez :

- Comprendre des sujets complexes et abstraits
- Participer à une discussion technique dans votre domaine
- Écrire des textes détaillés sur des sujets variés
- Regarder films et actualités sans difficulté



Exemple concret : "Je pense que la transition écologique est un défi majeur pour notre société. Il faut développer les énergies renouvelables tout en accompagnant les travailleurs des secteurs traditionnels."

Objectif	Niveau requis	Durée titre
Carte pluriannuelle	A2	2-4 ans
Carte de résident	B1	10 ans
Nationalité française	B2 + Examen civique	À vie





3. Tests et certifications acceptés

Pour prouver votre niveau de français, vous devez passer un test officiel reconnu par l'État français.

Test/Diplôme	Validité	Prix approximatif	Avantage
TCF IRN Test de Connaissance Français	2 ans	130-180€	Centres nombreux en France
TEF IRN Test d'Évaluation du Français	2 ans	130-180€	Résultats rapides
DELFDALF Diplôme d'Études en Langue Française	À vie	150-250€	Reconnu internationalement Valide à vie



- ■ **Important** : Les attestations délivrées par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) ne sont PAS acceptées pour la naturalisation ou les cartes de longue durée. Vous devez passer un test officiel.

■ Conseil Linguact

Le DELF est plus cher mais **valable à vie**. Si vous envisagez plusieurs démarches administratives dans le futur, c'est le meilleur investissement. Le TCF/TEF est moins cher mais valable seulement 2 ans.



4. Dispenses et équivalences



Certaines personnes n'ont pas besoin de passer un test de français. Voici les cas de dispense :

■ Vous avez un diplôme français

- Brevet des collèges (pour B1)
- Baccalauréat ou diplôme supérieur (pour B2)
- Tout diplôme inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

■ Vous avez un diplôme étranger en français

- Diplôme obtenu dans un pays francophone (liste de 31 pays)
- Vous devez demander une attestation ENIC-NARIC qui prouve que vos études étaient en français
- Pays concernés : Algérie, Belgique, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Maroc, Sénégal, Tunisie, Suisse, etc.

■ Vous avez un problème de santé

- Handicap physique ou mental
- État de santé chronique
- Vous devez fournir un certificat médical officiel

■ Vous êtes réfugié politique ou apatride de 70 ans ou plus

- ET vous vivez en France depuis au moins 15 ans avec un titre de séjour valide
- Dispense uniquement pour la naturalisation



■ Attention aux pièges !

- Diplôme d'école privée non inscrit au RNCP = refusé
- Attestation OFII = refusée pour naturalisation
- Test passé il y a plus de 2 ans (TCF/TEF) = refusé
- Vérifiez toujours sur France Compétences si votre diplôme est reconnu

www.francecompetences.fr

5. Cas particuliers par nationalité

■ ■ Ressortissants algériens

Accord franco-algérien de 1968 : Les Algériens ont un statut spécial en France.

Particularités :

- Certificat de résidence algérien (CRA) au lieu de carte de séjour
- Accès à la carte 10 ans après 3 ans de résidence (vs 5 ans pour autres nationalités)
- Regroupement familial facilité • Pas de visa long séjour nécessaire pour le conjoint

■ ■ Limites :

- Pas d'accès aux nouveaux titres (passeport talent, cartes pluriannuelles modernes)
- Les mêmes exigences de français s'appliquent pour la naturalisation



■ ■ Ressortissants tunisiens

Accord bilatéral avec particularités

- Parent d'enfant français :
Une dispense du test A2 peut être accordée selon la situation personnelle et l'appréciation de la préfecture.
- Autres situations : mêmes règles que le droit commun



■ ■ Citoyens européens (UE/EEE/Suisse)

Excellente nouvelle : Pas de test de français requis !

- Libre circulation et séjour avec carte d'identité ou passeport valide
- Pas de titre de séjour obligatoire (mais vous pouvez en demander un)
- Après 5 ans de résidence continue en France, les citoyens européens acquièrent un droit au séjour permanent, qui peut être demandé ou prouvé auprès de l'administration.
- Accès à la naturalisation avec le niveau B2 comme les autres

Pays concernés : Tous les 27 pays de l'UE + Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse



6. ■ Le permis de conduire en France

■ ■ Permis européen

■ Vous pouvez conduire en France sans limite de temps

- Pas besoin d'échanger votre permis
- Votre permis doit être valide
- Exception : Dans certains cas graves (par exemple perte totale de points), un échange du permis peut être exigé.



■ Permis non-européen

Première année :

■ Vous pouvez conduire avec votre permis étranger + traduction officielle

■ Valable 1 an à partir de votre premier titre de séjour **Après 1 an -**

Deux cas :

CAS A - Votre pays a un accord avec la France :

- Vous pouvez échanger votre permis contre un permis français
- Démarche en ligne sur permisdeconduire.ants.gouv.fr
- Gratuit

CAS B - Votre pays n'a PAS d'accord :

- Vous devez repasser le permis français (code + conduite) Si vous avez déjà
- 20h de conduite, vous êtes dispensé des 20h obligatoires en France



■ ■ Pays avec accord d'échange (liste non exhaustive)

Afrique : Algérie, Maroc, Tunisie, Sénégal, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Bénin

Amériques : Canada, États-Unis, Brésil, Chili, Argentine

Asie : Japon, Corée du Sud, Turquie, Liban, Arabie Saoudite

Europe hors UE : Suisse, Monaco, Royaume-Uni (si obtenu avant 2021), Serbie

Océanie : Australie, Nouvelle-Zélande

- Vérifiez votre pays sur : permisdeconduire.ants.gouv.fr

■ CAS PARTICULIER - ÉTUDIANTS

Si vous avez un titre de séjour « **étudiant** », vous pouvez conduire avec votre permis étranger pendant toute la durée de vos études, sans l'échanger.

7. ■ Questions fréquentes (FAQ)



Q1: Si je me marie avec un(e) Français(e), j'obtiens la nationalité ?

R: Non, pas automatiquement. Vous devez être marié(e) depuis au moins 4 ans, avoir un niveau B2 en français, passer l'examen civique, et justifier de la communauté de vie.

Q2: Avec un CDI, puis-je rester en France ?

R: Un CDI ne garantit pas automatiquement un titre de séjour, mais c'est un élément favorable. Vous devez quand même faire une demande et justifier des conditions (ressources, logement, niveau de français).

Q3: Dois-je travailler pour avoir un visa/titre de séjour ?

R: Non. Il existe des titres « vie privée et familiale », « visiteur », etc. Mais vous devez justifier de ressources suffisantes.

Q4: Puis-je travailler avec un récépissé de demande ?

R: Oui, si vous êtes en renouvellement et que votre ancien titre autorisait le travail. Le récépissé porte la mention « autorise son titulaire à travailler ».

Q5: Puis-je travailler si mon visa est périmé ?

R: Oui, Si vous avez déposé votre demande à temps et que vous avez un récépissé. Sinon, vous êtes en situation irrégulière.

Q6: C'est pareil dans toutes les préfectures ?

R: Non, malheureusement. Les délais varient énormément (de quelques semaines à plus d'un an). Certaines préfectures sont plus strictes que d'autres.

Q7: Combien de temps pour passer d'un niveau à l'autre ?

R: En moyenne : 100–200 heures de cours pour passer du A2 au B1, et 150–250 heures du B1 au B2. Cela dépend de votre langue maternelle, votre motivation, et votre pratique quotidienne.



8. ■ Votre plan d'action personnalisé

Suivez ces étapes selon votre objectif

:



■ Objectif : Carte de séjour pluriannuelle (A2)

Étape 1 : Évaluez votre niveau actuel (test gratuit en ligne ou auprès d'une association)

Étape 2 : Si besoin, suivez des cours (100-200h pour atteindre A2)

Étape 3 : Inscrivez-vous au TCF, TEF ou DELF A2 (anticiper 2-3 mois pour avoir une place)

Étape 4 : Préparez-vous avec des examens blancs

Étape 5 : Passez le test

Étape 6 : Déposez votre demande de titre de séjour avec l'attestation

■ **Temps total estimé :** 3-6 mois si vous partez d'un niveau A1

■ Objectif : Carte de résident 10 ans (B1)

Étape 1 : Évaluez votre niveau actuel

Étape 2 : Suivez des cours intensifs (150-300h si vous partez d'un niveau A2)

Étape 3 : Inscrivez-vous au TCF/TEF/DELF B1

Étape 4 : Préparez-vous sérieusement (production écrite et orale sont difficiles)

Étape 5 : Passez le test

Étape 6 : Justifiez de 5 ans de résidence régulière en France

Étape 7 : Déposez votre demande

■ **Temps total estimé :** 6-12 mois de préparation linguistique

■ Objectif : Nationalité française (B2 + Examen civique)

Étape 1 : Vérifiez que vous remplissez les conditions de résidence

Étape 2 : Évaluez votre niveau de français

Étape 3 : Suivez des cours de niveau B2 (200-400h si vous partez d'un niveau B1)

Étape 4 : Inscrivez-vous au TCF/TEF/DELF B2

Étape 5 : Préparez l'examen civique (histoire, culture, valeurs françaises)

Étape 6 : Passez les deux examens (français + civique)

Étape 7 : Constituez votre dossier complet

Étape 8 : Déposez votre demande et attendez l'instruction (12-18 mois)

■ **Temps total estimé :** 12-24 mois de préparation + instruction





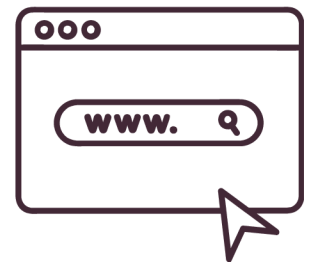
9. ■ Ressources et contacts utiles

Sites officiels

- **Service Public** (toutes les démarches) : www.service-public.fr
- **ANEF** (demandes de titres de séjour en ligne) : administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr
- **ANTS** (permis de conduire) : permisdeconduire.ants.gouv.fr
- **France Compétences** (vérifier diplômes) : www.francecompetences.fr
- **ENIC-NARIC** (diplômes étrangers) : www.france-education-international.fr

Tests de français officiels

- **TCF** : www.france-education-international.fr/tcf
- **TEF** : www.lefrancaisdesaffaires.fr
- **DELFDALF** : www.france-education-international.fr/delf-dalf



Aide par téléphone

- **ANTS (permis)** : 34 00 (lundi-vendredi 7h45-19h, samedi 8h-17h)
- **OFII** : 01 53 69 53 70
- **Préfecture** : Contactez votre préfecture locale



Besoin d'aide pour réussir votre projet en France ?

Linguact vous accompagne :

Préparation DELF, TCF, TEF tous niveaux
Français professionnel (FOS) : sport, tourisme, hôtellerie
Cours en ligne ou en présentiel
Support multilingue (ES/PT/EN)
Plus de 70 nationalités accompagnées
contact@linguact.fr
07 82 83 70 78
www.linguact.fr





1. **Formation civique obligatoire :**

24 heures sur 4 jours (pour carte pluriannuelle)

2. **Livret du citoyen :** Disponible en ligne gratuitement

3. **Liste officielle des questions :** Publiée sur le site du Ministère de l'Intérieur

4. **Tentatives illimitées :** Vous pouvez repasser l'examen autant de fois que nécessaire

■ **Bon à savoir**

- L'examen est **gratuit**
- Vous passez l'examen **avant** de déposer votre demande de titre
- L'attestation de réussite n'expire jamais
- Certaines personnes sont dispensées (réfugiés, pays avec accords bilatéraux)



10. ■ Le service civique pour les étrangers

Le **service civique** est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général. C'est une excellente opportunité d'intégration pour les jeunes étrangers !

■ Qu'est-ce que le service civique ?

- **Âge** : 16 à 25 ans (30 ans si en situation de handicap)
- **Durée** : 6 à 12 mois, minimum 24h/semaine
- **Indemnité** : 620€/mois (505€ de l'État + 115€ de l'organisme)
- **Domaines** : Éducation, environnement, solidarité, sport, culture, santé
- **Statut** : Ni salarié, ni stagiaire, ni bénévole

■ Conditions pour les étrangers

■ Citoyens européens (UE/EEE/Suisse)

- Aucun titre de séjour nécessaire
- Accès libre au service civique



■ Ressortissants hors Europe

Vous pouvez faire un service civique si vous avez :

- Une carte de séjour « **étudiant** » en cours de validité
- Une carte de séjour « **vie privée et familiale** » + 1 an de résidence continue
- Une carte de séjour pluriannuelle
- Une carte de résident (10 ans)
- Le statut de **réfugié** ou **protection subsidiaire**
- Un **passport talent** (après 1 an de résidence)



■ ■ **Important** : Vous devez justifier d'**au moins 1 an de résidence régulière** en France (sauf réfugiés et étudiants).

■ Les avantages du service civique

- **Expérience valorisante** pour votre CV
- **Amélioration du français** par la pratique quotidienne
- **Réseau professionnel** et contacts en France
- **Découverte de la culture française**
- **Formation et compétences** transférables
- **Protection sociale** : sécurité sociale française
- **Congés** : 2 jours par mois
- **Pas de conditions de diplôme**





- Le service civique **ne prolonge pas** votre titre de séjour
- Vous ne pouvez pas travailler en plus (sauf accord de votre organisme d'accueil)
- Vous devez avoir un titre de séjour valide pour toute la durée du service civique

■ Comment candidater ?

1. **Trouvez une mission** sur le site officiel : www.service-civique.gouv.fr
2. **Postulez en ligne** avec votre CV et lettre de motivation
3. **Passez un entretien** avec l'organisme d'accueil
4. **Signez le contrat** d'engagement de service civique
5. **Présentez votre titre de séjour** valide

■ Conseil Linguact :

Le service civique est une excellente façon de pratiquer votre français, " de créer des liens, et de montrer votre engagement lors d'une future demande de naturalisation !



11. ■ Refus de la nationalité – Que faire ?

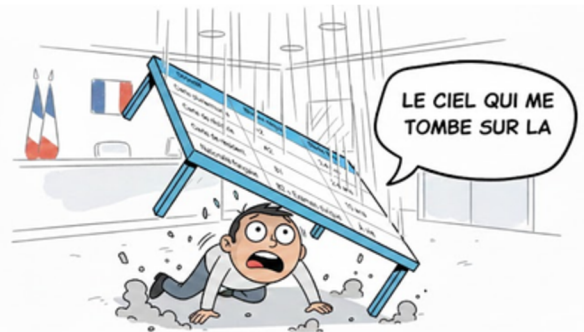
Est-ce possible ?

Oui. Une demande peut être refusée, même si le dossier semble complet.

Raisons fréquentes de refus :

- Niveau de français insuffisant
- Dossier incomplet
- Ressources jugées insuffisantes
- Situation professionnelle instable
- Problème de séjour antérieur
- Non-respect des obligations OFII

En cas de refus, vous avez des droits



Le recours gracieux

- Demande écrite à l'administration
- Délai : 2 mois
- Objectif : demander un réexamen

Le recours hiérarchique

- Adressé au ministère concerné
- Possible en parallèle du recours gracieux

Le recours contentieux

- Devant le tribunal administratif
- Délai : 2 mois
- Assistance d'un avocat recommandée



⚠ Attention

Les délais sont stricts. Passé le délai, le refus devient définitif.

N'oubliez pas de demander de l'aide aux associations locales, ou structures habilitées pour vous répondre.

Version simplifiée A2/B1 (clé en main)

📖 Droits des étrangers en France – version facile

Qui est concerné ?

Toute personne étrangère qui vit en France.

📄 Le titre de séjour

- Vous devez avoir un titre de séjour valide.
- Le type de titre dépend de votre situation (travail, famille, études).



🇫🇷 Le français

- Carte pluriannuelle : niveau A2 (souvent)
- Carte de résident 10 ans : niveau B1
- Nationalité française : niveau B2 + examen civique

📖 Tests acceptés

- TCF
 - TEF
 - DELF / DALF
- ⚠️ Les attestations OFII ne sont pas suffisantes.



👨‍👩‍👧‍👦 Famille

- Le mariage ne donne pas automatiquement la nationalité.
- Vous pouvez faire une demande après 4 ou 5 ans selon votre situation.

🚗 Permis de conduire

- Permis européen : valide sans limite.
- Permis non européen : échange possible dans la première année (selon le pays).

⚠️ Important

- Les règles peuvent changer.
- Les décisions dépendent parfois de la préfecture.
- Vérifiez toujours votre situation personnelle.



■ Linguact vous accompagne dans votre réussite

Préparation aux examens officiels

- DELF A2, B1, B2
- TCF, TEF tous niveaux
- Examen civique

Français professionnel (FOS)

- Sport, tourisme, hôtellerie
- Métiers spécifiques

Cours adaptés

- En ligne ou en présentiel
- Solo, duo, ou groupe
- Support multilingue (ES/PT/EN)

- contact@linguact.fr • ■ 07 82 83 70 78
- www.linguact.fr
- **Premier cours offert !**

